

Transferts monétaires et services publics augmentent de 16 % le niveau de vie au milieu de l'échelle

Insee Première • n° 2022 • Novembre 2024



En 2022, le revenu national net, égal à l'ensemble des ressources des agents économiques résidents, est en moyenne de 32 700 euros par habitant et de 46 700 euros par unité de consommation (UC). Cette moyenne couvre de fortes disparités. Avant redistribution, le revenu primaire élargi moyen par UC est de 114 700 euros pour les 20 % les plus aisés, contre 9 800 euros pour les 20 % les plus modestes.

Après intégration de l'ensemble des transferts (prélèvements, prestations sociales monétaires et bénéfiques des services publics), le niveau de vie élargi des 20 % les plus aisés s'élève en moyenne à 78 700 euros par UC et celui des 20 % les plus modestes à 30 400 euros par UC. Au milieu de l'échelle des revenus, ces transferts augmentent de 16 % le niveau de vie. Au total, 57 % des personnes reçoivent en net plus qu'elles ne versent au titre de cette redistribution élargie.

Le revenu disponible net des ménages, mesuré après prélèvement des impôts directs et versement des prestations sociales monétaires mais sans valoriser les services publics, s'élève en moyenne à 32 200 euros par UC en 2022. Il est 5,5 fois plus élevé pour les 10 % les plus aisés que pour les 10 % les plus modestes.

Le revenu national d'un pays correspond à l'ensemble des revenus perçus par les différentes unités économiques résidentes : les ménages, les entreprises, les administrations publiques et les institutions sans but lucratif. En 2022, en France, une fois retranchée la dépréciation du capital liée à l'usure des logements, équipements et infrastructures, le **revenu national net (RNN)** moyen est égal à 32 700 euros par habitant, soit 46 700 euros par **unité de consommation** (3 900 euros par UC par mois), pour un total de 2 227 milliards d'euros.

Ce RNN dans son ensemble peut se répartir sous certaines hypothèses d'affectations ► **méthodes** entre les seuls ménages : avant tout mécanisme de redistribution, il constitue alors le **revenu primaire élargi**. En 2022, il atteint 114 700 euros par UC en moyenne par an pour les 20 % les plus aisés de la population (soit 2,5 fois la moyenne), 9 800 euros par UC pour les 20 % les plus modestes (soit 4,8 fois moins que la moyenne) et 35 000 euros par UC (soit 0,75 fois la moyenne) pour les personnes situées autour de la **médiane**, entre 40 % et 60 % de l'échelle de **niveau de vie usuel** ► **figure 1**. Il varie aussi fortement selon l'âge, le diplôme ou la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, ou encore selon la configuration familiale [André et al., 2023a].

Après redistribution élargie, le niveau de vie élargi par UC des 20 % les plus modestes est de 30 400 euros, contre 78 700 euros pour les 20 % les plus aisés

Trois mécanismes de redistribution modifient la répartition du revenu primaire élargi des ménages pour constituer, après transferts, le **niveau de vie élargi** : les prélèvements, les prestations sociales monétaires et les transferts non monétaires. Fondée sur l'idée que tout impôt ou taxe a in fine une contrepartie directe (sous forme monétaire) ou indirecte pour les ménages, cette redistribution élargie intègre la totalité des transferts publics, versés et reçus, et notamment une valorisation monétaire des services publics.

Les **prélèvements**, qui regroupent l'ensemble des impôts, **directs** et indirects, des taxes ainsi que les cotisations sociales, s'élèvent en moyenne à 26 000 euros par UC. Ces prélèvements participent notamment au financement des **prestations sociales monétaires**, de 11 900 euros en moyenne par UC, sous forme de revenus de remplacement (pensions de retraite, allocations chômage, pensions d'invalidité ou encore indemnités maladie) ou non (allocations familiales, minima sociaux, prime d'activité). Enfin, l'ajout des services rendus par les **transferts non monétaires**, de 14 100 euros par UC en moyenne, conduit au niveau de vie élargi. Ceux-ci se composent des **transferts en nature** qui sont individualisables

► 1. Tableau de synthèse des comptes par cinquième de niveau de vie usuel en 2022

Nature des revenus	en euros par UC					Ensemble
	C1	C2	C3	C4	C5	
Part d'individus (en %)	20	20	20	20	20	100
Revenu primaire élargi (avant transferts)	9 800	22 100	35 000	51 200	114 700	46 700
Prélèvements	-7 600	-13 300	-19 900	-28 500	-60 500	-26 000
Prestations sociales monétaires	9 000	11 400	11 800	12 400	14 900	11 900
Transferts non monétaires et autres	19 200	16 200	13 600	12 100	9 600	14 100
Niveau de vie élargi (après transferts)	30 400	36 400	40 500	47 200	78 700	46 700
Revenu disponible net (RDN) des ménages	14 400	23 000	28 900	35 700	58 800	32 200

Notes : Les personnes sont classées par cinquième de niveau de vie usuel de leur ménage (C1 à C5). Le revenu disponible net (RDN) des ménages porte sur le secteur institutionnel des ménages (S14) ; les autres lignes portent sur l'ensemble des secteurs institutionnels.

Lecture : En 2022, le revenu disponible net (RDN) moyen des ménages les 20 % les plus aisés s'élève à 58 800 € par UC. **Champ :** France, secteurs institutionnels de l'économie nationale (S1).

Source : Insee, comptes nationaux distribués 2022, base 2020.

► 2a. Comptes nationaux distribués par dixième de niveau de vie usuel en 2022

en milliards d'euros

Nature des revenus	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	Ensemble
Revenu primaire élargi (avant transferts)	32,1	59,8	89,3	123,7	152,8	180,9	217,9	267,6	345,3	758,1	2 227,4
Prélèvements	-30,3	-41,4	-55,7	-72,4	-87,2	-102,2	-122,5	-147,3	-188,3	-393,8	-1 241,1
Prélèvements sur les produits et la production	-19,2	-24,0	-28,0	-31,3	-34,3	-37,3	-40,7	-43,5	-47,7	-61,9	-368,0
Impôts sur les revenus et le patrimoine	-5,9	-4,5	-7,8	-11,7	-14,6	-18,3	-24,7	-31,8	-48,9	-186,1	-354,3
Cotisations sociales	-5,2	-12,9	-20,0	-29,4	-38,2	-46,6	-57,1	-72,0	-91,7	-145,7	-518,8
Prestations sociales monétaires	36,3	48,7	54,9	54,8	55,4	56,7	58,6	58,8	65,8	77,9	567,9
Prestations sociales monétaires (hors retraites)	26,0	27,2	23,6	22,6	19,4	18,0	17,7	17,6	18,4	21,0	211,3
Pensions de retraites	10,3	21,6	31,3	32,3	36,0	38,7	40,9	41,2	47,4	57,0	356,7
Transferts non monétaires et autres	89,8	91,0	78,9	76,9	65,6	64,3	61,7	52,8	52,0	40,1	673,1
Transferts en nature individualisables	65,1	68,4	57,1	55,7	45,0	45,8	44,0	35,2	35,0	32,3	483,6
Dépenses collectives	23,9	22,8	22,6	22,9	22,6	21,3	21,5	22,4	24,1	26,8	211,0
Autres, dont épargne nette des APU	0,7	-0,2	-0,8	-1,6	-2,1	-2,8	-3,8	-4,8	-7,1	-19,0	-41,5
Niveau de vie élargi (après transferts)	127,9	158,2	167,3	183,0	186,6	199,7	215,7	231,9	274,7	482,3	2 227,4
Transferts nets	95,8	98,4	78,0	59,4	33,9	18,8	-2,2	-35,7	-70,5	-275,8	0,0
Part d'individus bénéficiaires nets (en %)	99	98	92	78	58	46	37	27	23	17	57

Note : Les personnes sont classées par dixième de niveau de vie usuel de leur ménage (D1 à D9).

Lecture : Les 10 % les plus aisés (D10) reçoivent un revenu primaire élargi (avant transferts) de 758,1 milliards d'euros en 2022.

Champ : France, secteurs institutionnels de l'économie nationale (S1).

Source : Insee, comptes nationaux distribués 2022, base 2020.

(éducation, santé, logement et action sociale), et des **dépenses collectives** (police, justice, armée, etc.).

L'ensemble de ces transferts publics atténue les différences de revenus entre ménages : le niveau de vie élargi se différencie selon les catégories de ménages, mais nettement moins que le revenu primaire élargi. Le niveau de vie élargi annuel moyen des 20 % les plus modestes s'établit à 30 400 euros par UC (soit 0,65 fois la moyenne) et celui des 20 % autour de la médiane à 40 500 euros par UC (soit 0,87 fois la moyenne), contre 78 700 euros par UC pour les 20 % les plus aisés (soit 1,7 fois la moyenne).

Au niveau plus fin des dixièmes, le niveau de vie élargi des 10 % les plus aisés après tout mécanisme de redistribution, est 3,8 fois plus élevé que celui des 10 % les plus modestes, alors que leur revenu primaire élargi est 23,6 fois plus élevé avant transferts. Ainsi, la redistribution élargie divise par 6,3 le ratio des niveaux de vie entre les individus plus aisés et les plus modestes.

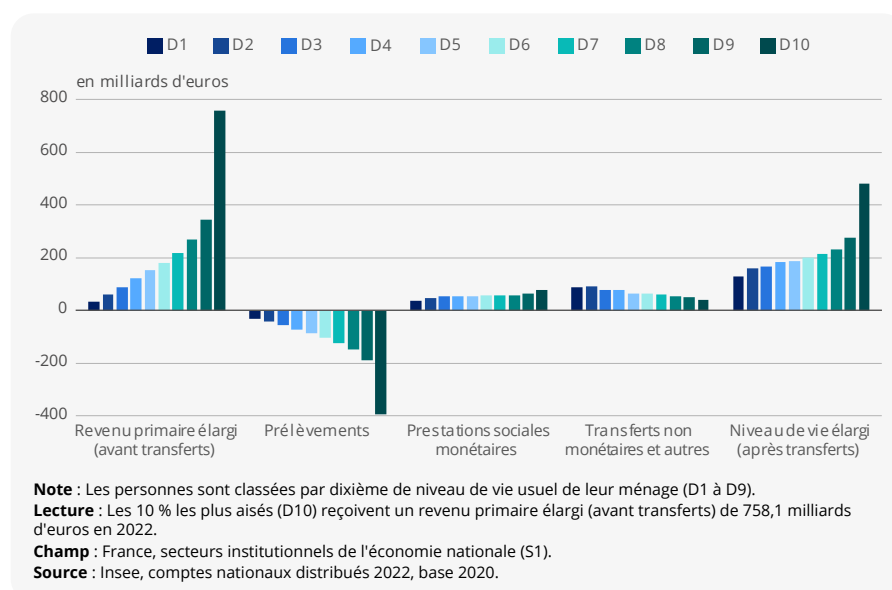
Les transferts monétaires et les services publics améliorent le niveau de vie de 57 % des personnes

La redistribution élargie se mesure pour chaque ménage par différence entre revenus avant transferts et revenus après transferts. Un ménage est **bénéficiaire net** de ou **contributeur net** à la redistribution élargie selon que le solde entre les transferts qu'il a versés et ceux qu'il a reçus est positif ou négatif, ce qui revient à comparer son revenu primaire élargi à son niveau de vie élargi. Au total, en 2022, 57 % des personnes sont bénéficiaires nets de la redistribution élargie

► **figure 2.**

En moyenne, les 20 % les plus modestes sont bénéficiaires nets à hauteur de 20 600 euros par UC (représentant une hausse de 210 %), alors que les 20 % les plus aisés sont contributeurs nets à hauteur de 36 000 euros

► 2b. Du revenu primaire élargi au niveau de vie élargi



par UC (baisse de 31 %). Les 20 % des individus autour de la médiane, appartenant au cinquième du milieu de la distribution de niveau de vie usuel, sont bénéficiaires nets en moyenne de 5 500 euros par UC, soit une hausse moyenne de 16 % de leur revenu primaire élargi.

La redistribution élargie peut se décomposer plus finement selon le niveau de vie et pour chaque type de transferts

Les transferts reçus varient fortement d'une catégorie de ménages à une autre, en particulier en fonction du niveau de vie usuel ou de l'âge de la personne de référence.

Pris dans leur ensemble, les prélèvements croissent avec le niveau de vie, passant de 7 600 euros par UC acquittés en moyenne pour les 20 % les plus modestes à 60 500 euros par UC pour les 20 % les plus aisés. Du fait notamment du poids de la fiscalité indirecte, leur part dans les

revenus avant transferts, augmentés des pensions de retraite et allocations chômage, est moins élevée pour les 10 % les plus aisés (48 %) que pour les 10 % les plus modestes (64 %). S'agissant des transferts reçus, sous forme monétaire ou indirectement, par les ménages, les 20 % les plus modestes en bénéficient un peu plus que les 20 % les plus aisés (28 200 euros par UC contre 24 500 euros).

Concernant les masses comptables, l'ensemble des prélèvements atteignent 287 milliards d'euros pour les personnes de la moitié basse de l'échelle de niveau de vie, contre 954 milliards pour celles de la moitié haute. Souvent versées sous conditions de ressources, les prestations sociales monétaires hors pensions de retraite perçues par les 10 % les plus modestes s'élèvent à 26 milliards d'euros en 2022, celles perçues par les 10 % les plus aisés à 21 milliards et celles des 10 % des ménages juste en dessous de la médiane (D5) à 19 milliards. Prenant la forme de transferts en nature, les services publics

individualisables bénéficient quant à eux pour 65,1 milliards d'euros aux 10 % les plus modestes et pour 32,3 milliards aux 10 % des ménages les plus aisés. En décomposant leurs effets sur les revenus, les inégalités sont ainsi fortement diminuées par les dépenses publiques tandis que les prélèvements, qui sont toutefois nécessaires au financement de ces dépenses, les augmentent légèrement [André et al., 2023a].

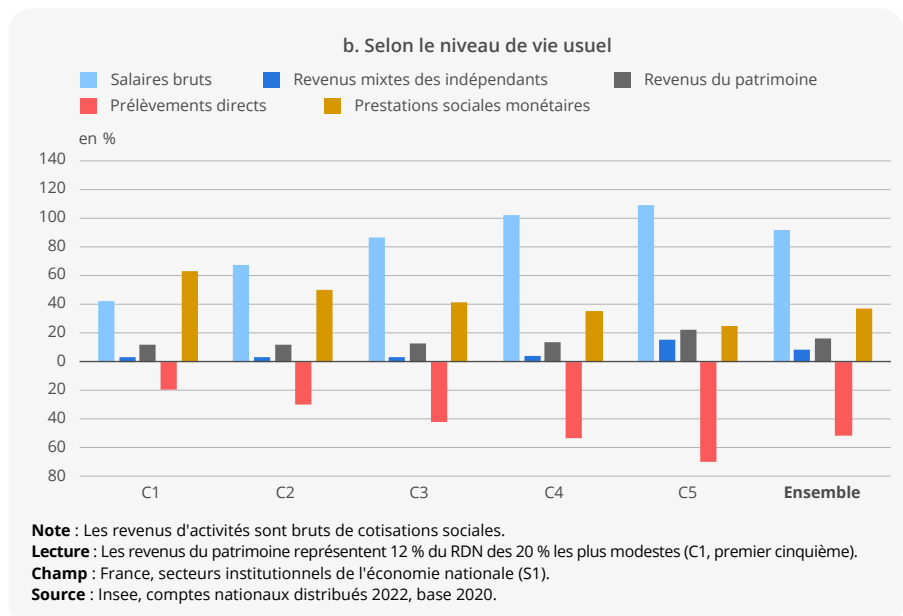
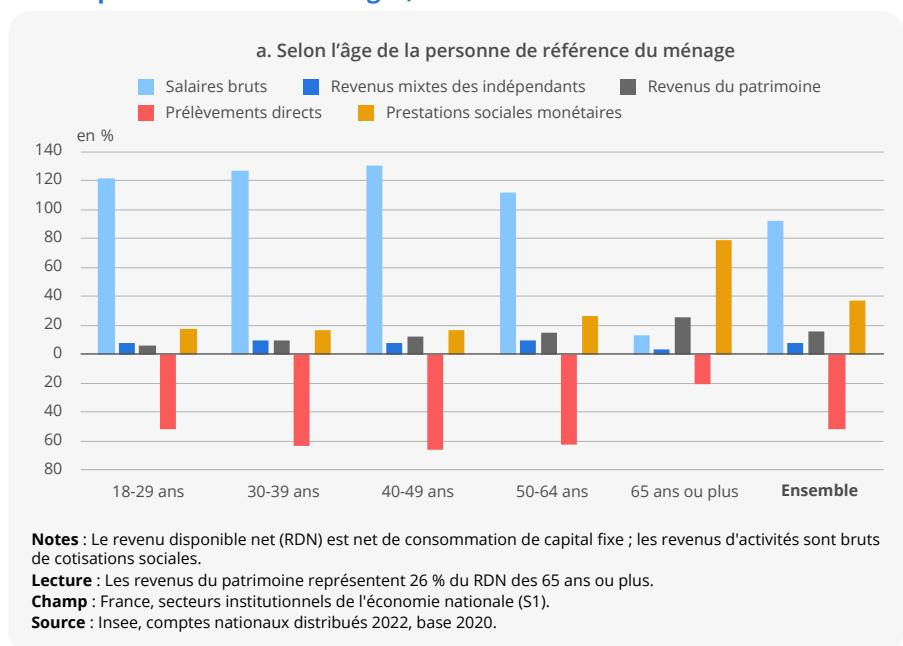
Le revenu disponible net des ménages de 65 ans ou plus est davantage composé de prestations sociales et de revenus du patrimoine

Le **revenu disponible net (RDN)** des ménages correspond à l'ensemble des ressources directement perçues par les ménages, et qui leur permettent de consommer ou d'épargner. Contrairement au revenu national net de l'économie, il ne tient pas compte des revenus des autres agents économiques (entreprises et administrations publiques). Il déduit des revenus directement reçus par les ménages, les prélèvements directs qu'ils versent et il ajoute les prestations monétaires qu'ils reçoivent. Le RDN des ménages se distingue du **revenu disponible usuel** de la statistique sociale étudiant les inégalités monétaires [Pen, Rousset, 2024] car il intègre les **loyers imputés** aux ménages propriétaires et les revenus liés à l'activité dissimulée, tandis qu'il exclut les allocations logement enregistrées comme des transferts en nature ► **méthodes**.

En 2022, le revenu disponible net (RDN) total des ménages s'élève à 1 537 milliards d'euros (32 200 euros par UC). Il varie fortement selon la catégorie de ménages, et sa composition est très hétérogène. Le RDN moyen des personnes les 20 % les plus aisées s'élève à 58 000 euros par UC, contre 14 400 euros par UC pour celui des 20 % les plus modestes. Décomposé au niveau plus fin des dixièmes de niveau de vie, le RDN est 5,5 fois plus élevé pour les 10 % les plus aisés que pour les 10 % les plus modestes.

Les prestations sociales monétaires se composent d'une part, des revenus différés, pensions de retraite et allocations chômage (26 % du RDN en moyenne), et d'autre part, des minima sociaux et autres prestations, telles que la prime d'activité, les prestations familiales et d'autres revenus de remplacement (11 % en moyenne) ► **figure 3**. Les premiers bénéficient mécaniquement davantage aux ménages les plus âgés (73 % du RDN pour les 65 ans ou plus). Les autres prestations sociales monétaires sont davantage ciblées sur les ménages les plus modestes : elles représentent 32 % du RDN pour les 20 % les plus modestes, contre 6 % pour les 20 % les plus aisés et 11 % pour les personnes autour de la médiane. Dans leur ensemble,

► 3. Structure du revenu disponible net (RDN) des ménages par catégories, en part du RDN des ménages, en 2022



les prestations sociales monétaires représentent 63 % du RDN des 20 % les plus modestes, contre 25 % pour les 20 % les plus aisés. Les pensions de retraite et allocations chômage représentent l'essentiel des prestations sociales monétaires pour les 20 % plus aisés (20 % du RDN).

Les revenus d'activité bruts (y compris cotisations sociales), composés des salaires et des revenus mixtes des indépendants, représentent 99 % du revenu disponible en moyenne, mais 16 % pour les ménages de 65 ans ou plus et 129 % pour ceux de moins de 30 ans. Les **revenus du patrimoine** (financier ou du logement, y compris les loyers imputés) représentent 26 % du revenu disponible net (RDN) des ménages de 65 ans ou plus,

contre 6 % de celui des ménages les plus jeunes.

Par ailleurs, parmi les prélèvements directs, on peut distinguer les impôts et les cotisations : la part des impôts sur les revenus et le patrimoine dans le RDN varie nettement en fonction du revenu mais évolue assez peu avec l'âge, entre 14 % pour les moins de 30 ans et 20 % pour les 50 à 64 ans. En revanche, les cotisations sociales portent très majoritairement sur les ménages de moins de 65 ans. ●

Mathias André, Gabriel Buresi, Henri Martin (Insee)

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Méthodes : De la comptabilité nationale et de la statistique sociale aux comptes nationaux par catégories

Chaque année, les comptes nationaux établissent le niveau et la composition du revenu national net (RNN) et du revenu disponible net (RDN). Cette publication s'appuie sur la méthode des comptes nationaux distribués qui décomposent les agrégats macroéconomiques par catégories de ménages [André et al., 2023b]. Les chiffres sont cohérents avec la nouvelle base 2020 des comptes nationaux en renforçant également la méthode de répartition des revenus et transferts. Ceux-ci sont distribués selon les caractéristiques des ménages à partir des données microéconomiques et recalés sur les totaux macroéconomiques en s'appuyant sur les définitions comptables. Cette méthode bénéficie ainsi de la cohérence internationale et temporelle des concepts de la comptabilité nationale.

Une note méthodologique publiée sur le nouvel [espace des comptes nationaux](#) accompagne cette publication et celle qui porte sur la consommation et l'épargne par catégories de ménages [André, Buresi, 2024]. Elle en détaille les concepts, les hypothèses, les sources et les méthodes. Elle présente les nouveautés par rapport aux précédentes publications. Par le passé, l'Insee a publié plusieurs décompositions des composantes macroéconomiques du revenu ou de la consommation du secteur institutionnel des ménages par catégories de ménages [Accardo et al., 2021 ; Accardo et al., 2017 ; Accardo et al., 2009], ainsi qu'un élargissement à l'ensemble du revenu national net (RNN) et à l'économie nationale [Accardo et al., 2021 ; André et al., 2023b]. Des données rétropolées entre 2018 et 2022 accompagnent cette publication.

Par rapport au revenu avant redistribution usuellement diffusé dans les travaux sur les inégalités monétaires [Pen, Rousset, 2024], le revenu primaire élargi des comptes nationaux distribués exclut les revenus de remplacement comme les pensions de retraite et d'invalidité ou les allocations chômage, qui sont financées par des prélèvements sur les ménages. En revanche, il inclut, outre les revenus usuels reçus par les ménages, les loyers imputés aux ménages propriétaires, les profits des entreprises non distribués aux ménages et certaines ressources des administrations publiques. Le RDN des ménages diffère du revenu disponible usuel de la statistique sociale car il exclut les aides aux logements et intègre les loyers imputés, ainsi que les revenus tirés des activités dissimulées.

Par rapport aux publications usuelles sur les inégalités monétaires dont le champ est restreint aux ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, le champ de cette publication couvre l'ensemble des ménages vivant en France.

► Définitions

Le **revenu national net (RNN)** est composé des rémunérations des salariés et des revenus mixtes des entrepreneurs individuels (y compris cotisations sociales pour les deux champs) perçus par les ménages, des revenus fonciers des ménages propriétaires (y compris les loyers imputés dont bénéficient les propriétaires occupants), des profits des entreprises résidentes, des taxes nettes des subventions sur les produits et sur la production reçue par les administrations publiques, mais aussi des revenus financiers nets reçus du reste du monde (intérêts et dividendes et revenus d'investissement reçus par les unités résidentes diminués de ceux versés à des unités non résidentes). À la différence du revenu national brut (RNB), il est net de la dépréciation du capital liée aux infrastructures, logements et équipements. Le RNB est égal au produit intérieur brut (PIB) diminué des revenus primaires versés à des unités économiques non résidentes et augmenté des revenus primaires reçus du reste du monde par des unités résidentes.

Le RNN peut se répartir entre ménages grâce aux comptes nationaux distribués : affecté aux ménages avant tout mécanisme de redistribution, il constitue alors le **revenu primaire élargi**. Ses composantes sont réparties entre les ménages à partir d'hypothèses et de données microéconomiques.

À partir de ce revenu primaire élargi, les transferts publics (impôts, cotisations sociales, prestations sociales, dépenses publiques) transforment les revenus des ménages pour aboutir, après transferts, au **niveau de vie élargi**.

Le **revenu disponible net (RDN)**, à la différence du revenu primaire élargi, n'intègre pas le revenu primaire des autres secteurs comme les bénéfices des entreprises non distribués aux ménages ainsi que les taxes et subventions sur les produits et la production reçues par les administrations publiques. Il inclut notamment les prélèvements directs et les prestations sociales monétaires, ainsi que les revenus d'activité directement reçus par les ménages. Le RDN correspond au revenu dont disposent les ménages pour consommer et dégager une épargne nette.

Unité de consommation (UC), médiane, niveau de vie usuel, prélèvements directs, prestations sociales monétaires, transferts non monétaires, transferts en nature, dépenses collectives, bénéficiaire net, contributeur net, revenu disponible usuel, loyers imputés, revenus du patrimoine voir l'[onglet documentation](#).

► Sources

La distribution des transferts s'appuie en très grande partie sur le modèle de microsimulation Ines portant sur l'année 2022, fondé sur une exploitation de l'[enquête Revenus fiscaux et sociaux \(ERFS\)](#) 2020, et de l'[enquête Budget de Famille 2017](#). D'autres sources sont mobilisées pour les transferts en nature et les dépenses de consommation collective [André et al., 2023a].

Les figures de cette publication portent sur l'année 2022 (compte définitif en base 2020) et sont accompagnées de tableaux complémentaires portant sur les années 2018 à 2022 et selon différentes catégories de ménages : par tranche de niveau de vie usuel, tranche d'âge (de la personne de référence de la famille), diplôme, sexe, configuration familiale, catégorie socioprofessionnelle et tranche d'unité urbaine. Ils sont mis à disposition sur le nouvel [espace des comptes nationaux](#).

► Pour en savoir plus

- André M., Buresi G., « [Consommation et épargne par catégories de ménages en 2022 – Les ménages les plus aisés épargnent un quart de leur revenu, les plus modestes n'épargnent pas](#) », Insee Focus n° 338, novembre 2024.
- Pen L., Rousset A., « [Niveau de vie et pauvreté en 2022 – Des niveaux de vie et un taux de pauvreté stables malgré une inflation élevée](#) », Insee Première n° 2004, juillet 2024.
- André M., Germain J.-M., Sicsic M., « [La redistribution élargie, incluant l'ensemble des transferts monétaires et les services publics, améliore le niveau de vie de 57 % des personnes](#) », Insee Analyses n° 88, septembre 2023a.
- André M., Germain J.-M., Sicsic M., « [Comptes nationaux distribués : une nouvelle manière de distribuer la croissance – Une expérience innovante au service du débat public](#) », Courrier des statistiques n° 9, Insee, juin 2023b.
- Accardo A., André M., Billot S., Germain J.-M., Sicsic M., « [Réduction des inégalités : la redistribution est deux fois plus ample en intégrant les services publics](#) », in Revenus et patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2021.
- Accardo J., Billot S., Buron M.-L., « [Les revenus, la consommation et l'épargne des ménages par grande catégorie entre 2011 et 2015](#) », in Tableaux de l'économie française, coll. « Insee Références », édition 2017.
- Accardo J., Bellamy V., Consalès G., Fesseau M., Le Laidier S., Raynaud É., « [Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux, une décomposition du compte des ménages](#) », in Tableaux de l'économie française, coll. « Insee Références », édition 2009.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
B. Lhommeau,
S. Papon

Maquette :
B. Rols
M. Gazaix

Code Sage : IP242022
ISSN 0997-6252
© Insee 2024
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur



Directeur de la
publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction :
A. Évrard

✉@InseeFr
www.insee.fr

